



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance du jeudi 11 juin 2025 à 17h30

Monsieur Stéphane GOMEZ, président de la commission procède à l'appel.

Membres présents : Fatma FARTAS en suppléante de Dehbia DJERBIB, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU (ASP Cervelières-Sauveteurs), Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS en suppléant de Monsieur Matthieu FISCHER, Monsieur SANGRIGOLI (confédération générale du logement), Madame Ange VIDAL, **-Huit Présents**

Membres excusés : Monsieur Matthieu FISCHER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GOMEZ, Madame Dehbia DJERBIB, Monsieur HASSANI (centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri).

Administration : Elisabeth BOUCHARLAT, Directrice de la Petite Enfance, Stéphane DUBUIS, Directeur Adjoint de la petite enfance, Olivier MORIN, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale, Saida CHERMATI Directrice Adjointe des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale, Alexandre MASSIPE, Directeur de l'Atelier Leonard de Vinci-MMQ, Christophe GRANDJEAN, Responsable administratif et financier de la Direction de la Culture, Culture et Citoyenneté, Mathilde LE RAZAVET, Directrice Adjointe Prévention, Sûreté, Sécurité Urbaine.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h45

Monsieur GOMEZ rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Compte rendu de la séance du 13 juin 2024,
- Rapport d'activité de la CCSPL 2024,
- Rapports d'activité People and Baby et Maison Bleue,
- Rapport d'activité Atelier Leonard de Vinci.
- rapport d'activité Capoccitti, fourrière.

Cela étant fait, l'examen des points à l'ordre du jour débute.

1. Le compte rendu de la séance du 13 juin 2024 :

Aucun retour n'a été fait suite à l'envoi du compte rendu.

Monsieur GOMEZ demande si ce compte-rendu fait l'objet de remarques.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité

POUR	8	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI, Madame Ange VIDAL.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

2. Rapport activité 2024 de la CCSPL :

Monsieur Gomez demande si ce rapport fait l'objet de remarques

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité

POUR	8	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI, Madame Ange VIDAL.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

3. Rapport d'activité People and Baby 2024 et Maison Bleue 2024

M. GOMEZ rappelle que sur l'année 2024, deux délégataires se sont succédés suite au renouvellement de la délégation de service public ; la Maison Bleue est actuellement délégataire depuis le 27/07/2027.

Mme BOUCHARLAT et M. DUBUIS présentent les rapports d'activité 2024 qui ont été remis à la Ville par People and Baby et la Maison Bleue.

People and BABY période du 1^{er}.01 au 26/07

Mme VIDAL indique qu'il y a eu des réductions d'amplitude en raison d'un manque de personnel et demande quel montant de pénalité a été appliqué ?

M. DUBUIS précise qu'il y a eu 3 200€ de pénalités à sa connaissance mais qu'il reviendra vers les membres de la commission pour apporter des précisions sur les pénalités appliquées en 2024.

Mme VIDAL rappelle qu'il y a eu un appel d'offres qui a donné lieu à un contrat signé, auquel le délégataire a répondu et signé, donc qu'il convient d'appliquer des pénalités quand il y a faute.

M. GOMEZ précise que le choix a été de privilégier le dialogue et d'utiliser les pénalités comme moyen de pression pour améliorer le service plutôt que de les utiliser systématiquement au risque d'en faire perdre l'efficacité.

Mme VIDAL exprime son désaccord.

M. GOMEZ répond qu'il faut garder du sens, si on souhaite que l'entreprise reste sur Vaulx en Velin. Les élus et services de la Ville tout comme les services de la Métropole restent très attentifs au bien-être des enfants et à leur sécurité. Il est nécessaire de trouver un point d'équilibre, de rencontrer les dirigeants, de leur mettre la pression régulièrement avant d'appliquer les pénalités.

Mme VIDAL s'interroge sur les jours d'absences et précise que les fins de CDD ne rentrent pas dans ce total, il y a donc 365 jours de maladies hors autres absences (AT, accidents trajets, non justifiées).

Mme BOUCHARLAT précise qu'il y a eu aussi des cas de gale, ce qui a amené la fermeture de la crèche et des arrêts maladie de salarié et que sont pris aussi en compte les congés maternité.

Maison BLEUE période du 27/07 au 31/12
Présentation Elisabeth BOUCHARLAT

Mme VIDAL indique qu'il y avait en 2023 des enfants porteurs de handicap ayant des besoins spécifiques et souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme BOUCHARLAT précise qu'ils sont désormais scolarisés et n'apparaissent donc plus en 2024

Mme VIDAL se demande comment sont organisées les formations. Par exemple, pour le 26/11 il y a 9 h de formation pour l'équipe au complet ce qui pose question.

Mme BOUCHARLAT indique qu'il s'agit peut-être d'une erreur de date dans le rapport et que des précisions seront apportées.

Mme VIDAL demande si les repas sont en barquettes.

Mme BOUCHARLAT répond qu'il y a un système de livraison en barquettes. Ensuite il y a un service à l'assiette.

Mme VIDAL demande pourquoi sur une des photos du rapport on voit des plateaux repas, avec une approche pédagogique non traditionnelle.

Mme BOUCHARLAT précise qu'aucun questionnaire de satisfaction aux usagers n'a encore été réalisé par le prestataire. Mais la Ville l'a fait sur 2025 : à ce jour il y a 9 réponses avec

des avis partagés entre satisfaction et moindre satisfaction. Elle précise que seront transmis aux membres de la commission les éléments en complément de ce rapport.
 Mme VIDAL demande comment ont été gérées les plaintes d'usagers.

M. GOMEZ répond que la Ville continue le suivi avec des visites régulières inopinées ou pas, afin de s'assurer que cela se passe au mieux et afin de répondre aux parents qui nous interpellent.

M. DUBUIS précise qu'il y a une visite surprise par mois en général.

Mme VIDAL s'interroge sur la visite de la PMI qu'il y a eu mais qui n'apparaît pas dans le rapport.

Mme BOUCHARLAT indique que ce sont les locaux qui étaient concernés, et la sécurité.

Départ de Monsieur Guillermin Dumas à 17h55 qui donne procuration à Monsieur GOMEZ.

Départ de Madame JANIN à 18h25 qui donne procuration à Madame FARTAS.

M. GOMEZ demande s'il y a d'autres remarques.
 Il précise que pour chaque rapport un avis est demandé.

Il propose les avis suivants :

- **Avis général pour les deux délégataires :**
« On remercie le service et l'élue en charge de ce domaine pour le suivi des deux délégations de services publics avec vigilance et dynamisme ».

POUR	8	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI, Madame Ange VIDAL.
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	

- **Avis sur le rapport du délégataire People and Baby :**

M. GOMEZ propose l'avis suivant : *« la commission prend acte du rapport présenté, y compris pour les défaillances notamment au niveau de la gestion RH »*

POUR	7	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI,
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	1	Madame Ange VIDAL

- **Avis sur le rapport d'activité du délégataire « Maison Bleue »**
« La commission prend acte du rapport présenté, mais la ville reste en alerte sur le volet RH et garde une démarche pro active et régulière pour garder un Service Public qui réponde au mieux aux familles »

POUR	7	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI.
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	1	Madame Ange VIDAL

4-Rapport d'activité Atelier Leonard de Vinci/ MMQ

La présentation est faite par M. MASSIPE, Directeur de l'établissement

Il précise qu'il a pris ses fonctions en août 2024. Également, il est fait état de l'arrivée d'une nouvelle directrice du centre social au mois de juin 2025 et de la nouvelle directrice de l'Atelier.

Il est précisé que les chiffres de fréquentation ne tiennent compte que des entrées durant les horaires d'ouverture au public.

Mme VIDAL fait remarquer que 15% des usagers viennent du Village alors qu'il existe une bibliothèque au Village également.

M. GOMEZ indique que la Municipalité maintient le principe de bibliothèque de proximité mais qu'il faut aussi prendre en compte les commandes dans le stock.

Mme VIDAL demande si la Ville dispose d'une cartographie par âge et par quartier car un croisement des données serait intéressant.

M. MASSIPE indique qu'il ne s'agit que des chiffres basés sur les inscrits et que ne sont pas pris en compte les jeunes qui viennent sans s'inscrire pour fréquenter un lieu social, pour lire réviser et non pas emprunter avec une entrée libre et gratuite. Il n'existe donc pas de cartographie par âge et par quartier.

Avis proposé : « la commission se réjouit du vif succès rencontré par l'Atelier. On a conscience que la partie Centre social doit poursuivre sa progression notamment à l'issue des recrutements en cours (direction notamment) »

POUR	8	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI, Madame Ange VIDAL.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

5- Rapport d'activité Capoccitti, DSP Fourrière

La présentation est faite par Mme Mathilde LE RAZAVET de la DPSSU.

Monsieur SANGRIGOLI tient à préciser que pour lui il n'y a pas d'intervention de la PM car il est souvent confronté à des voitures mal garées, la PM n'intervenant pas.

Mme LE RAZAVET précise que sur les parkings privés, la procédure n'est pas la même que sur la voie publique en écrivant un courrier à la Mairie.

M SANGRIGOLI ajoute que la police nationale et la police municipale sont averties mais que rien n'est fait.

M GOMEZ rappelle que les incivilités (déplacement même léger des véhicules) font souvent tomber les procédures, et ces procédures sont complexes. La PM travaille tous les jours en équipe mais ne fait pas rien. Et elle est confrontée à des personnes qui jouent avec les règles et les procédures.

Mme VIDAL demande quels sont les délais d'interventions et si les agents restent jusqu'à l'arrivée de la fourrière.

Mme LE RAZAVET précise que les problèmes RH et les travaux impactent les délais d'intervention, mais que les agents restent jusqu'à l'arrivée de la fourrière.

Mme VIDAL demande s'il a une volonté de dénoncer le contrat de la part du titulaire, et si une réponse a été donnée.

Mme LE RAZAVET confirme cette volonté exprimée par le délégataire en avançant un manque à gagner.

M GOMEZ précise que prix fixé pour le coût d'enlèvement est estimé par le concessionnaire actuel, et qu'il est très bas.

Avis : « **la commission prend acte du rapport présenté par le délégataire** »

POUR	8	Fatma FARTAS, Madame Yvette JANIN, Madame Joëlle GIANETTI, Monsieur GODEAU, Monsieur Stéphane GOMEZ, Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Monsieur SANGRIGOLI, Madame Ange VIDAL.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

La séance est levée à 19h45